

alléguait pour le pitchpin, que la résine suintait au soleil et détériorait la peinture au moindre changement de température; pour le spruce ou l'épinette, qu'il était trop cassant et à mailles trop poreuses; pour le pin rouge (red pine), qu'il était trop dur à travailler et que les nœuds résistaient absolument à la scie; que le yellow-pine était trop uni et ne présentait pas assez de résistance etc., etc.

Naturellement, les détailliers ne trouvant pas d'acquéreurs, ne s'approvisionnaient que de quantités très limitées de ces bois et l'importation dût se régler sur cet écoulement restreint.

Peu à peu, cependant, la consommation dû se rendre à l'évidence; l'un après l'autre, ces faux préjugés disparurent et quoique nous n'ayons pas encore tout le débit que l'on peut espérer pour les bois d'Amérique, on n'en est pas moins frappé des progrès que cet article a fait et du chiffre atteint par les importations.

LES COMPTES DE L'AQUEDUC

Un sous-comité du comité de l'eau de notre conseil de ville vient de faire un rapport sur la situation des comptes des municipalités voisines que la ville de Montréal approvisionne d'eau. Les renseignements ainsi donnés officiellement dans le rapport, confirment de tous points ceux que nous avons déjà publiés dans le PRIX COURANT, au sujet de la Montreal Water and Power Company.

Ils constatent en effet que la ville de Montréal fournit de l'eau à la Côte St Antoine, à St Louis du Mile End, à la Côte Visitation et à Maisonneuve, sans qu'il y ait entre la ville et ces municipalités, sauf une seule, aucun arrangement au sujet du prix, du mode de paiement etc. A l'origine, il existait des contrats réglant ces différents points; mais celui de la Côte St Antoine est expiré en 1889; celui de Maisonneuve en 1889 aussi; celui de Mile End en 1891; celui de la Côte Visitation a encore deux ans à courir. Cela n'empêche pas que la ville continue comme par le passé à fournir son eau, mais cela fait que, lorsqu'il s'agit de s'en faire payer, les municipalités font la sourde oreille.

C'est-à-dire que, lorsque la ville fait présenter un compte à ces municipalités, celles-ci transmettent simplement ce compte à la Montreal Water and Power Company, avec qui elles ont contracté, et ne s'en occupent plus. D'un côté, la ville,

qui ne connaît pas la Montreal Water and Power Company, hésite à poursuivre les municipalités arriérées; d'un autre côté, les municipalités laissent traîner les choses, espérant que tout finira par s'arranger d'une manière ou d'une autre.

Cette situation conclut le rapport, ne saurait évidemment être tolérée plus longtemps.

La ville de Montréal dans un temps surtout où la plus stricte économie est de la plus urgente nécessité, ne doit ni se laisser exploiter, ni gaspiller son eau gratuitement; surtout encore lorsque, d'après le rapport de MM. Vanier et Kieffer, elle n'en a pas assez pour ses propres besoins.

Mais le cas de la Côte St-Louis, actuellement devenue le quartier St-Denis, est encore plus étonnant et demande une plus prompte action. La côte St-Louis, comme les autres municipalités ci-dessus nommées, avait passé contrat avec la Montreal Water and Power Company qui s'était obligée à fournir l'eau à la municipalité, au moyen de son aqueduc (???) du Sault au Récollet. Provisoirement, la compagnie continuait à recevoir et à distribuer l'eau fournie par la ville.

La ville fournissait l'eau et la compagnie en percevait le prix; cet arrangement, tout à fait dans les intérêts des actionnaires de la Montreal Water and Power Company, était alors au détriment de la municipalité que la ville tenait responsable de l'eau fournie. Mais depuis l'annexion, la municipalité ayant disparu, la ville n'a plus personne à qui s'adresser, et cependant elle continue à fournir l'eau pour le plus grand avantage de la compagnie.

Ces abus criants doivent cesser; le rapport du sous-comité conclut à ce que la cité se prévaille de son droit d'expropriation et donne avis à la Montreal Water and Power Company, qu'elle entend prendre possession des tuyaux de distribution d'eau du quartier St Denis et percevoir elle-même la taxe pour l'eau qu'elle fournit. C'est ce que l'on aurait dû faire dès le jour où l'annexion est devenue définitive; mais vaut mieux tard que jamais.

D'ailleurs, il y a encore autre chose à faire; c'est de faire cesser la fourniture de l'eau aux municipalités qui ont un contrat avec la Montreal Water and Power Company, et de les poursuivre vigoureusement et rigoureusement pour le recouvrement des arriérages qu'elles doivent.

Cette mesure de rigueur s'impose absolument. Il en résultera peut-

être un moment de gêne pour les municipalités, mais le résultat définitif sera d'éclaircir la situation et de mettre fin aux agissements pratiqués aux dépens de la ville par la Montreal Water and Power Company. De deux choses l'une. Ou bien la compagnie se mettra en mesure de remplir ses contrats avec les municipalités en leur fournissant de l'eau à ses propres frais et non pas aux frais de la ville; alors il sera temps d'examiner, si réellement son système est bon à quelque chose et s'il pourrait être utile à la cité de l'acquérir. Ou bien elle avouera qu'elle ne peut exécuter ses contrats sans prélever sur notre aqueduc et elle devra y renoncer.

Dans le premier cas, la ville, au moins, ne dépensera pas son eau pour aider une compagnie rivale à lui faire concurrence et à se créer des prétendus droits dont elle demandera ensuite un prix exorbitant.

Dans le second cas, les municipalités seront mises en mesure de demander à la compagnie de régler la situation, ce qui fera disparaître du même coup les contrats dont on nous fait un éponventail pour nous forcer à acheter tout le système de la compagnie.

En un mot et pour résumer la situation constatée, par le rapport du sous-comité, la ville de Montréal fournit à la Montreal Water and Power Company, sans compensation d'aucune sorte, l'eau à l'aide de laquelle elle prétend se créer un système indépendant (?) tout autour de la ville; il faut, par conséquent, mettre fin à un état de choses intolérable, faire rentrer les sommes dues à la ville et forcer la Montreal Water and Power Company à faire ses affaires par ses propres moyens.

UNE EXPLOITATION D'ACAJOU.

Bien que ce bois soit absolument connu de tous nos lecteurs, au point que toute description est superflue, la manière dont on procède pour son exploitation est ignorée, et nous croyons intéressant d'en donner un aperçu.

Les plus grandes forêts d'acajou se trouvent à Haïti, Cuba, Saint-Dominique et dans les différents états de l'Amérique centrale. C'est le Honduras et le Guatemala qui en fournissent les plus belles qualités, et les quantités les plus considérables. Elles sont en général expédiées en Angleterre. Les dimensions les moins fortes, celles qui n'ont guère que trois pieds de dia-